REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

Acte publié et certifié conforme le 11 décembre 2025
Mme Rita SCHLADT, Présidente de Pays de Blain Communauté

Décision n° 2025-72
Date : 10/12/2025

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : FINANCES – BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE – Virements de crédits

La Présidente de Pays de Blain Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L 5211-10 portant la possibilité de déléguer certaines attributions à la Présidente ;
VU la délibération n°2020-07-2-02 du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020 portant sur les Délégations du Conseil Communautaire à la Présidente ;
VU la délibération n°2021-04-17 du Conseil Communautaire du 14 avril 2021 modifiant les délégations du Conseil Communautaire à la Présidente ;
VU la délibération n° 2025-09-02 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2025 modifiant les délégations du Conseil Communautaire à la Présidente ;
VU la délibération n° 2022-10-14 du Conseil Communautaire du 26 octobre 2022 adoptant la nomenclature M57 au 1er janvier 2023 notamment pour le budget annexe Centre Aquatique ;
VU la délibération n° 2022-10-18 du Conseil Communautaire du 26 octobre 2022 portant sur le passage à la nomenclature M57 et notamment la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement ;
VU la délibération °2025-03-20 du Conseil communautaire en date du 12 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 ;
VU les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget pour permettre les écritures comptables de fin d'exercice ;

PAR CES MOTIFS, DECIDE :

Article 1 : De procéder sur le budget primitif 2025 du budget annexe Centre Aquatique, à un virement de crédits de la façon suivante :

Section	Sens	Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
F	D	011	6068	Autres matières et fournitures	2 390,00 €	-1 821,00 €	569,00 €
F	D	68	6817	Dotations aux dépréciations d'actifs circulants	0,00 €	1 821,00 €	1 821,00 €

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251210-2025-72-DE
Date de réception préfecture : 11/12/2025

La Présidente
- **Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,**
- **Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification**

Article 2 : D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer les actes correspondants :

DSF - Chapitre 011	-1 821,00 €
DSF - Chapitre 68	1 821,00 €

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Rita SCHLADT



La Présidente
- **Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,**
- **Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification**

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20251210-2025-72-DE
Date de réception préfecture : 11/12/2025